

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2022, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-218.9 modifiant le Règlement SH-218 établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments industriels et commerciaux.

Les modifications apportées ont pour objet de :

- 1° ajouter la définition « électrification des transports »;
- 2° favoriser la construction et l'agrandissement de bâtiments industriels liés à l'électrification des transports.

Ce règlement est accessible au Service du greffe, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 9 mars 2022

Me Chantal Doucet
Greffière